

Grande Orientation 4 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

4.1. Privilégier des démarches intégrées conjuguant gestion du risque et restauration des milieux	4.2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	4.3. Renforcer la coordination entre les différentes collectivités et accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI
<p>- Identifier les zones naturelles contribuant à diminuer l'impact des crues : → Actualiser l'inventaire des zones humides → Identifier et qualifier les zones naturelles d'expansion des crues (ZNEC) et les espaces de mobilité des cours d'eau</p> <p>- Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues : zones humides, zones naturelles d'expansion de crues (ZNEC) → Encourager et accompagner la maîtrise foncière des zones humides → Développer la mise en place de plans de gestion des zones humides sur certains secteurs → Favoriser la restauration de zones d'expansions de crues et la remobilisation de zones de mobilité des cours d'eau pour leur redonner un rôle dans le ralentissement des écoulements (reconnexion et entretien des annexes hydrauliques : bras morts, prairies inondables ...)</p> <p>- Favoriser des démarches conjuguant restauration morphologique des cours d'eau et gestion du risque inondation : → Garantir le caractère neutre des opérations et favoriser les actions bénéfiques de restauration morphologique sur la prévention des risques d'inondation → Garantir le caractère neutre des opérations et favoriser les actions bénéfiques de prévention des risques d'inondations sur la restauration morphologique</p> <p>- Sensibiliser aux bonnes pratiques (cf 1.3 et 2.2) : → Sensibiliser les élus, gestionnaires forestiers et agricoles sur l'intérêt de la préservation des ZNEC → Sensibiliser les professions agricoles et forestières aux méthodes culturales et forestières limitant le ruissellement</p>	<p>- Finaliser les dispositifs de ralentissement dynamique du bassin versant de la Savoureuse (bassins de Grosigny)</p> <p>- Réaliser les travaux de protection contre les inondations et de restauration écologique du Gland</p> <p>- Identifier les secteurs à enjeux restant à protéger : → Sur la base des études hydrauliques conduites sur les bassins de la Savoureuse et de la Bourbeuse dans le cadre de la révision des PPRi (cf 1.1) → Sur la base d'un bilan des travaux de protection déjà réalisés, notamment dans le cadre du PAPI Allan-Savoireuse (cf 1.1) → Sur la base du diagnostic de vulnérabilité (cf 2.1) → En étudiant les possibilités d'actions intégrées conjuguant gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en liaison avec les travaux du SAGE Allan (cf 4.1)</p> <p>- Définir un programme de travaux cohérent à l'échelle du bassin versant de l'Allan : → Définir en lien avec le SAGE les actions contribuant au meilleur fonctionnement naturel des milieux aquatiques → Définir les travaux nécessaires de renforcement des digues → Etudier avec les maîtres d'ouvrages les éléments de protection à envisager (ouvrages non réalisés dans le cadre du PAPI Allan-Savoireuse notamment)</p>	<p>- Fédérer les acteurs locaux de l'eau, de la prévention des inondations et de l'aménagement du territoire autour de la SLGRI et du SAGE → S'appuyer sur la CLE et la commission inondation élargie du SAGE pour la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI → Structurer un groupe de travail thématique aménagement / eau (milieux aquatiques et inondations) sur le bassin de l'Allan (cf 2.2)</p> <p>- Accompagner la coordination des collectivités et la structuration de la compétence GEMAPI → Assurer un appui technique aux collectivités : interprétation technique et juridique des textes réglementaires notamment → Organiser des réunions d'information régulières animées par les services de l'État (DDTs du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône, DREAL)</p> <p>- Mettre en place un comité des gestionnaires d'ouvrages de protection visant un partage d'expérience sur les modes de gestion → Organiser des journées d'échanges annuelles sur la surveillance et la maintenance des ouvrages de protection → Intégrer les services de la République du canton du Jura</p>